



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assiette

Question écrite n° 20579

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les réclamations déposées par les organismes HLM du département du Nord auprès de l'administration fiscale. Depuis 1993, celle-ci ne répond plus à de telles réclamations. Cette attitude, contraire au respect du droit, ne peut être acceptée. Si l'administration fiscale ne procède pas à la révision à la hausse de certains immeubles réhabilités, cela doit-il justifier son refus de donner une suite favorable aux réclamations des organismes HLM portant sur une surestimation de la valeur locative d'autres locaux ? Les difficultés financières de nombreux organismes HLM, comme celles de leurs locataires, devraient inciter l'administration fiscale à une attitude plus rigoureuse dans ce domaine, d'autant que le projet de budget pour 1999 prévoit d'intégrer, dès le 1er janvier 2000, la révision des valeurs locatives dans les bases de la fiscalité locale. En conséquence, il lui demande quel sort il compte réserver à l'ensemble des réclamations relatives au calcul des valeurs locatives, adressées par les locataires et les organismes d'HLM à l'administration fiscale.

Texte de la réponse

Des réclamations concernant des logements HLM sont effectivement déposées auprès de la direction générale des impôts. Elles visent à obtenir un réexamen à la baisse de la valeur locative attribuée à certains locaux, et sont motivées notamment par l'état d'entretien des bâtiments. Il est indiqué que les services fiscaux ont reçu l'instruction de traiter les affaires contentieuses précitées. Ainsi, s'agissant des erreurs ou anomalies entachant les éléments retenus pour la détermination des valeurs locatives, les rectifications nécessaires seront effectuées par les services. Les résultats des réajustements opérés dans ce cadre sont de nature à répondre aux difficultés évoquées par l'auteur de la question.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20579

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 octobre 1999

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5775

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6030